Plan communal de sauvegarde (PCS) : comprendre et préparer sa mise en place

7 h · 1 journée · hors pauses

Objectifs opérationnels

1. Expliquer la finalité, le cadre et les responsabilités du PCS.
2. Identifier son architecture et ses outils attendus.
3. Organiser les premières étapes de sa mise en place.
4. Prioriser les sujets et informations à instruire avec la commune.

Programme par sujets et travaux

Cadre et finalité du PCS

• Distinguer sauvegarde communale, secours et coordination des autorités.

• Situer les responsabilités et les documents de référence.

• Repérer les risques et les enjeux propres à la commune.

Architecture et contenu attendus

• Identifier les rubriques et les outils opérationnels d'un PCS.

• Distinguer annuaires, fiches d'action, moyens et procédures.

• Relier les informations aux réalités du territoire.

Acteurs et organisation communale

• Définir les rôles des élus, services et partenaires.

• Comprendre l'articulation avec les dispositifs préfectoraux et intercommunaux.

• Repérer les ressources et responsabilités à mobiliser.

Alerte et protection de la population

• Comprendre la chaîne d'alerte et les moyens d'information.

• Identifier les besoins d'accueil et de soutien.

• Repérer les situations de vulnérabilité à prendre en compte.

Préparer la mise en place

• Organiser les étapes de recueil, de rédaction et de validation.

• Définir les premiers sujets prioritaires désignés par la commune.

• Préparer un calendrier et les contributions attendues.

Évaluation et suites

• Analyser une situation communale et restituer ses choix.

• Évaluer individuellement les repères acquis.

• Identifier les informations à réunir pour une éventuelle journée accompagnée.

Public et prérequis : Maires, adjoints et élus municipaux ou intercommunaux participant à la préparation du PCS. Exercer un mandat local. La journée de 7 h constitue le préalable à la journée accompagnée.

Pédagogie : Apports ciblés, cas communaux, échanges et évaluation individuelle des acquis. Positionnement initial et évaluation finale des repères de mise en place.

Organisation et tarifs : J1 : présentiel ; distanciel possible selon le besoin. Inter : de 3 à 10 participants ; ouverture à partir de 3 participants confirmés. Pour l'accompagnement communal, équipe et effectif définis au devis. Tarif inter de base : 350 € nets de TVA par participant pour 7 h. Intra et formats adaptés : sur devis. Prix total, dates, lieu et prestations précisés avant engagement.

Périmètre : Comprendre les attendus et préparer une démarche ; cette journée ne réalise pas le PCS de la commune.

Conditions d'accès : ACTES ne détient pas l'agrément ministériel requis pour les formations liées au mandat. Demande d'information uniquement ; aucune inscription ouverte à ce titre ni éligibilité DIFE / Mon Compte Élu annoncée.

Intervenant et accessibilité : Professionnel du réseau ACTES selon l'expertise requise. Adaptations à étudier en amont : formation@actes-management.fr — www.actes-management.fr/situation-de-handicap/